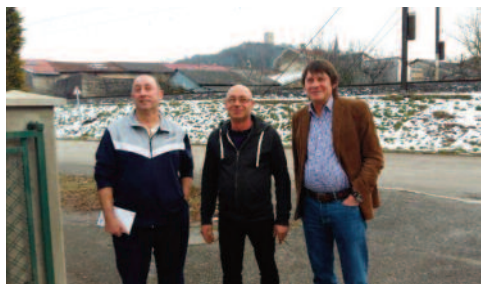




Saint-Denis-en-Bugey sur la scène internationale



Le 28 janvier 2017, le Cercle Philosophique et Culturel Alexandre Bérard de Saint-Denis-en-Bugey recevait Bernard Thibault à l'occasion de la sortie de son livre « La troisième guerre mondiale est sociale » pour une très intéressante conférence sur l'OIT (Organisation Internationale du Travail) composante essentielle de l'ONU (Organisation des Nations Unies).

Bernard Thibault après de nombreuses responsabilités syndicales est actuellement membre du conseil d'administration de l'OIT qui œuvre pour la protection et le respect des travailleurs dans tous les pays membres de l'ONU en se référant en particulier à la déclaration de Philadelphie de mai 1944 qui affirme notamment : « le travail n'est pas une marchandise », « la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous », « primauté des aspects humains et sociaux sur les considérations économiques et financières ».



Calendrier des manifestations

MARS

Samedi 4 Coinche - Boule du Moulin
Boule du Moulin

Lundi 6 Soirée bugnes - Ch'Tis
Salle polyvalente

Samedi 11 toute la journée Repas -
Saga Salle polyvalente

Dimanche 12 Paëlla - Boule du Moulin
Boule du Moulin

Judi 16 Machon - Club de l'Âge d'Or
Salle polyvalente

Vendredi 17 Réunion 18 h - Pompiers
retraités *Salle polyvalente*

Samedi 18 Stage de danse - Danse Club
Salle polyvalente haute

Samedi 18 Cuisine du monde - Cultures
et Partage *Salle polyvalente basse*

Dimanche 19 AFN 11 h
Monument aux Morts

Samedi 25 Promotion coupe Illico Texto -
Clos Iosti

Samedi 25 Carnaval - Sou des Écoles

AVRIL

Samedi 1^{er} Loto - Amicale Boules
Saint-Vulbas

Vendredi 7 Réunion 18 h - Pompiers
retraités *Salle polyvalente*

Samedi 8 Loto - Sou des Écoles
Salle polyvalente

**Sam. 22 & dim. 23 1^{er} tour Élection
présidentielle** *Salle polyvalente*

Sam. 29 & dim. 30 Challenge Marcelpoil
Clos Iosti

Samedi 29 Marché aux fleurs - St Denis en
fleurs *Salle polyvalente vendredi AM et soir*

Samedi 29 Galettes au four du foot - SDAFC
Four place des Anciens Combattants



Réforme en matière de délivrance des titres d'identité

I - Permis de conduire et certificats d'immatriculation

Les demandes de permis de conduire et de certificats d'immatriculation, qui s'effectuent aujourd'hui au guichet des préfectures, **seront enregistrées à l'avenir exclusivement de manière numérique, soit par l'utilisateur lui-même, soit par l'intermédiaire d'un professionnel agréé** (auto-école, professionnel de l'automobile pour les cartes grises). Les guichets des préfectures en matière de « droits à conduire » seront en conséquence fermés au cours du 4^e trimestre 2017.

II - Carte nationale d'identité et passeport biométrique

Seules les communes disposant de l'application TES (Titres Électroniques Sécurisés) sont en capacité de recueillir les demandes de passeport. Ce dispositif sera étendu aux cartes nationales d'identité à compter du 21 mars 2017.

Sur la communauté de communes, **seules Ambérieu, Lagnieu et Meximieux peuvent traiter vos demandes, uniquement sur rendez-vous.**

ATTENTION : les délais d'obtention des documents peuvent être très longs suivant la charge de travail des mairies dans lesquelles vous vous adressez ! On a constaté jusqu'à 80 jours !

*Phileas Fogg fait le tour du monde dans ce même délai !
Il est vrai qu'il est le héros du roman de Jules Verne paru en 1872.*



Où il est question des bornes d'incendie

La défense incendie de la commune est placée sous la responsabilité de M. le Maire. L'organisation de cette protection est soumise à une réglementation stricte, qui évolue rapidement. C'est pourquoi les communes prennent ce sujet à bras le corps.

Un peu précurseurs dans la démarche, les communes d'Ambronay, Bettant, Douvres et Saint-Denis-en-Bugey se sont regroupées sous l'égide du SIERA (Syndicat des eaux) pour signer ensemble une commande groupée de prestations avec un spécialiste de la question afin de répondre pleinement à la réglementation et réduire les coûts des suivis techniques. La société Aquarem, basée à Dagneux, est donc chargée de réaliser un diagnostic des capacités de nos réseaux, les tests débits/pressions, l'entretien et les réparations éventuelles sur toutes les bornes d'incendie de nos quatre communes (1/3 par an).

Les tests débit/pressions débiteront prochainement sur les hydrants de la commune, quartier par quartier. La signature de la commande étant très récente, le découpage et le planning des passages ne sont pas à ce jour réalisés.

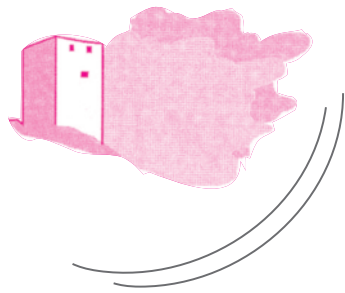
Info : Lors de la réalisation des tests débits/pression, il se peut que l'eau du réseau se trouble dans le quartier concerné. En effet, ces tests sont assez sévères, génèrent des ondes dans les canalisations et peuvent provoquer une turbidité de l'eau. Le phénomène disparaît en quelques heures et ne présente aucun danger pour la population.

Le calendrier prévisionnel des contrôles programmé par la société sera disponible sur le site internet de la commune.



ST-DENIS info

Lettre municipale d'information • Tél. 04 74 38 28 44 • Fax 04 74 46 80 95
Responsable de la publication : Béatrice Riquelme • mairie.stdenis@wanadoo.fr
Conception et réalisation : Armano studio - St Denis en Bugey • Tél. 04 74 38 21 27



MEMENTO

MAIRIE

04 74 38 28 44

Adresse mail : mairie.stdenis@orange.fr

Site : www.mairie-saintdenisenbugey.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT AU PUBLIC

- du lundi au jeudi de 14 h à 17 h
- le vendredi de 14 h à 18 h
- le samedi de 8 h 30 à 11 h 30

PERMANENCES DES ÉLUS

- Les élus (es) du Conseil municipal sont à la disposition du public lors de permanences en mairie.
- M. le Maire sur RDV tous les lundis et mercredis de 16h00 à 18h00
Tél. 04 74 38 28 44
- Les maires adjoints et conseillers délégués : tous les samedis de 9h30 à 11h30 sans RDV.

POLICE MUNICIPALE EN CAS D'URGENCE Tél. 04 74 38 38 09

ENLÈVEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

- Sacs jaunes : tous les lundis des semaines impaires.
Prochains enlèvements :
 - 13 mars
 - 10 avril
 - 27 mars
 - 24 avril
- Conteneurs ménagers : tous les mercredis.

DISTRIBUTION DES SACS JAUNES

- ¥ Vendredi 17 mars et 21 avril de 15h45 à 16h45
 - ¥ Samedi 18 mars et 22 avril de 10h45 à 11h45
- Aucun sac ne sera distribué en dehors de ces permanences.

DÉCHÈTERIES AMBÉRIEU ET LAGNIEU

- Horaires du 1^{er} octobre au 31 mars :
→ Du lundi au samedi : 8h30 / 12h - 13h30 / 18h
- Horaires du 1^{er} avril au 30 septembre :
→ Du lundi au samedi : 8h30 / 12h - 13h30 / 19h

éditorial

Pourquoi voter ?

Bien sûr, voter est un droit constitutionnel :

- Pour les hommes le suffrage universel est adopté par le décret du 5 mars 1848
- Pour les femmes il faut attendre l'ordonnance du 21 avril 1944, en effet, le droit de vote leur avait été refusé en raison d'arguments misogynes tels que « les femmes sont faites pour être des mères et de bonnes épouses, ce qui n'est pas compatible avec l'exercice du droit de vote »

Un droit donc, mais aussi un devoir, car nos institutions républicaines ne peuvent vivre si les citoyens ne s'en accaparent pas.

Un droit, un devoir mais avant tout, une responsabilité. Nous sommes en effet responsables de nos actes et de nos choix.

Ne pas voter, c'est, bien sûr, laisser d'autres décider pour nous, mais c'est surtout se priver du moyen le plus simple de peser sur notre destin et d'être donc responsables de nos vies et de ce que nous voulons en faire.

Les excuses pour l'abstention sont nombreuses :

- Par choix idéologique pour les anarchistes par exemple : l'anarchie est un système politique basé sur l'absence de gouvernement, de force armée et de hiérarchie quelle qu'elle soit. L'idée de vote en est donc complètement exclue.
- Par méconnaissance des institutions en considérant que voter c'est « faire de la politique » alors que tous nos choix ou nos actes sont éminemment politiques. La politique ce n'est rien d'autre que ce qui régit la vie en collectivité.
- Par désintérêt considérant que les hommes et femmes politiques sont tous pareils (pour rester poli). Sommes-nous donc tous identiques, n'avons-nous aucune particularité, idée, opinion qui nous différencie de notre voisin ? Pourquoi en serait-il autrement pour les responsables politiques ? Tout au contraire, de grandes différences existent et le choix est large.

Et si vraiment rien ne nous satisfait, il reste l'option du vote blanc.

En effet : la loi du 21 février 2014 reconnaît que le vote blanc est un acte citoyen qui se distingue de l'abstention : l'électeur s'étant déplacé jusqu'à son bureau de vote – et exprime une volonté politique de participer au scrutin pour dire son refus de choisir entre les candidats en lice.

Les bulletins blancs sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins.

Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est aussi assimilée à un bulletin blanc.»

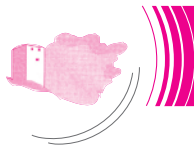
« Un bulletin de vote est plus fort qu'une balle de fusil »

(Abraham Lincoln)

« La politique n'est pas là pour faire le bonheur des hommes. Elle est là pour combattre le malheur, et elle seule, à l'échelle d'un pays ou du monde peut le faire efficacement »

(André Comte-Sponville)





Le plan de gestion des espaces publics

Le plan de gestion réalisé en partenariat avec le SIABVA (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Versant de l'Albarine), les agents communaux et les élus apportent de nouvelles mesures adaptées aux spécificités du territoire, en se basant sur des méthodes alternatives de gestion des espaces public.

Pour la mise en œuvre de ces préconisations, la commune a également participé à une opération d'achat groupé de matériel et a pour cela bénéficié d'aides de l'Agence de l'eau à hauteur de 80% des dépenses.

Quatre bonnes raisons de supprimer les pesticides

• Préserver la santé des habitants et celle des agents techniques d'entretien voirie et espaces verts

Avec une infiltration dans les sols, et donc dans l'eau, l'homme est menacé, contaminé : les pesticides sont présents dans nos aliments. Ils finissent dans nos organismes qui hébergent ainsi des centaines de molécules toxiques. Les pesticides sont accusés de plusieurs maladies comme l'asthme, la maladie de Parkinson, les cancers, l'autisme... Ils sont également accusés d'être des perturbateurs endocriniens (le risque serait d'autant plus important chez la femme enceinte et l'enfant). Certains herbicides sont quant à eux suspectés d'entraîner des retards de croissance chez le fœtus.

• Respecter la réglementation

(loi Labbé N° 2014-110 du 06/02/2014)

Depuis le 01/01/2017, l'usage des produits phytosanitaires (ex. : désherbant type « roundup ») est interdit aux collectivités locales. Cette loi s'imposera aux particuliers au 01/01/2019

• **Préserver la qualité des rivières et des nappes phréatiques**, et par là celle de l'eau potable en réduisant les coûts de traitement des eaux destinées à l'alimentation

• Conforter la commune dans sa stratégie de développement durable

Depuis 2014, la commune de Saint-Denis s'est engagée dans un plan de gestion différenciée aboutissant progressivement en 2017 à cette suppression des produits phytosanitaires. Ce plan se décline en deux actions principales :

1°) Désherbage

Avant 2014, le désherbage des 17 km de voirie (caniveaux et trottoirs) consistait à répandre 15 litres de désherbant total en un seul passage d'un agent pendant 3 semaines. Pour 9 mois de tranquillité, c'était facile et pas trop cher !!!!

Depuis 2015, la commune s'engage progressivement vers une gestion raisonnée des espaces verts.

À partir de 2017, les agents communaux interviendront en fonction des zones à traiter, suivant les fréquences nécessaires au résultat souhaité, le tout étant pondéré par les conditions météorologiques.

Zones	Résultat souhaité	Méthodes
Centre-ville, enceinte de l'école, mairie, cimetière, chemins piétonniers, lieux recevant du public	Végétation spontanée non tolérée	Mécanique, manuel, thermique
Rues, parcs et espaces urbanisés	Végétation spontanée maîtrisée	Mécanique, manuel, thermique
Espaces non urbanisés (tour, ancienne décharge...)	Végétation spontanée tolérée	Mécanique



Ces pratiques vertueuses sont nettement plus gourmandes en personnel et impliquent de doter les équipes de nouveaux matériels adaptés. Nettement plus cher et induisant certaines contraintes !!!!

Les nouveaux matériels ont des vertus écologiques, mais exigent de les utiliser avec un retrait de quelques centimètres le long des murs pour ne pas risquer de les endommager. Il se pourrait donc que des herbes téméraires osent fanfaronner entre le pied des murs et les zones traitées. Rappelons-nous qu'une herbe « folle » (il n'existe pas de « mauvaise herbe ») n'est ni sale ni dangereuse et nous sommes bien persuadés que le civisme de chacun saura les éliminer.



8 mars

Messieurs, ne confondez pas avec la Saint Valentin ! Le 8 mars est une journée de lutte pour les droits des femmes.

Exprimez plutôt votre solidarité



La journée internationale des femmes reste aujourd'hui d'une brûlante actualité. Car tant que l'égalité entre les hommes et les femmes ne sera pas atteinte, nous aurons besoin de la célébrer.

les Indégivrables par Xavier Gorce

hasard du calendrier :
les 364 journées de l'homme
commencent pile le lendemain
de la journée des femmes !



Classe en 7

Si vous êtes intéressés pour perpétuer la tradition, Réunion le 10 mars salle polyvalente à 20 h00

2°) Tonte des espaces verts

La gestion différenciée consiste à appliquer pour chaque espace une intensité et un mode de gestion spécifique à son usage : esthétique, récréatif... Elle permet de mieux répartir les moyens humains tout en conservant un niveau optimal d'entretien. Là aussi, le plan de gestion définit des priorités par zones dont les fréquences d'intervention sont soumises aux aléas météorologiques.



Tondeuse autoportée qui permet également le désherbage et le déneigement

Lieux	Utilisation	Fréquence théorique envisagée	Matériels
<ul style="list-style-type: none"> • Stade de foot • Parcs publics • Terrains scolaires • Petits espaces verts du centre-ville • Espace jeux de la tour 	Fréquentation importante, usage récréatif, sportif	Entretien intensif 10 fois par an	Tondeuse (mulching 8 cm)
Terrains annexes, lotissements, impasses, prairies, espaces naturels d'accompagnement	Espaces d'accompagnement	Entretien intensif 10 fois par an	Tondeuse (mulching 8 cm) Broyeur

ATTENTION DANGER

L'ONF (Office National des Forêts) nous rappelle que **la lutte contre la chenille processionnaire du pin** est toujours d'actualité. Pour tout renseignement, vous pouvez relire le Saint-Denis Info n°110, ou contacter l'ONF par courriel : commercial.ain-loire-rhone@onf.fr ou par téléphone au 04 74 45 94 46



Remarque :

- Les tontes trop rases favorisent l'apparition du pâturin naturel et réduisent la pérennité de la fétuque (espèce fréquente dans la composition du gazon).
- Les graminées à gazon supportent des tontes fréquentes à condition que la coupe soit inférieure à 1/3 de la hauteur de la feuille.

L'application de ces principes permet :

- De stimuler la densification du gazon par la formation de nouvelles talles (tige adventive naissant à la base de la tige principale)
- D'obtenir un gazon plus serré et régulier, moins sensible aux maladies et moins envahi par les adventives

Moyens mis en oeuvre

		Avant 2017	À compter de 2017
Dés herbage	Personnel	1 agent pendant 3 semaines	2 agents pendant 8 mois
	Dés herbant	500 €	0 €
Tonte + broyage	Bouteilles de gaz	0 €	400 €
	Matériel	Pulvérisateurs manuels	3 appareils thermiques/1 réciprocatteur 1 appareil autotracté
Tonte + broyage	Personnel	3 agents pendant 10 jours pour 20 tontes/an avec ramassage	2 agents pendant 5 jours pour 15 tontes/an sans ramassage
	matériel	Tondeuse autotractée (25 ans d'âge) 1 épareuse + 1 broyeur	Tondeuse autoportée professionnelle + balayeuse frontale 1 épareuse + 1 broyeur

Le développement durable a certes un coût, mais notre santé et celle des générations futures n'ont pas de prix.

18 MARS

Le Syndicat de la Basse Vallée de l'Ain organise une journée écologique et conviviale pour le **nettoyage des Brotteaux** (rives de l'Ain aux environs de Priay) - Voir les panneaux d'information qui seront renseignés début mars. Soyons nombreux à répondre présents à cette journée familiale.

25 MARS

SOU DES ÉCOLES
Attention : le **carnaval** aura lieu le **samedi 25 mars** à partir de 18h30 (et non le 19) et débutera par un défilé aux lampions. Il sera suivi d'un bal costumé à la salle polyvalente (gratuit pour les personnes costumées, et participation de 2 € pour les non costumées).

29 AVRIL

A l'occasion du marché aux fleurs et aux légumes, le SDAFC proposera **sa traditionnelle paëlla**, ses galettes cuites au four sont reportées au 6 mai.